



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

FORMATION TELEPAC

Mars 2020 – DAAF

Se connecter à telePAC



telepac



Tous

Actualités

Maps

Images

Plus

Paramètres

Outils

Environ 421000 résultats (0,24 secondes)

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Telepac - Téléservices des aides de la PAC

Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2020 inclus sans pénalité de retard. Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer ...

Formulaires et notices 2020

... sur le site des téléservices des aides de la PAC. Formulaires et ...

Conseils

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la ...

Cliquer

Google télépac - Recherche Google

https://www.google.com/search?q=télépac&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab

INTRANET CARTOGR... Telepac - Téléservices ...

Épingler sur la barre de tâches



télépac

Tous

Actualités

Maps

Images

Shopping

Plus

Paramètres

Outils

Environ 57 500 résultats (0,22 secondes)



Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

- MENTIONS LÉGALES
- CONSEILS
- QUESTIONS / RÉPONSES
- CONDITIONNALITÉ
- FORMULAIRES ET NOTICES 2018
- FORMULAIRES ET NOTICES 2019
- FORMULAIRES ET NOTICES 2020

Utilisateur :

(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

[▶ Connexion](#)

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

Important - Modalités d'accès

Si vous avez déjà un compte, identifiez-vous avec votre numéro Pacage et votre mot de passe dans l'écran ci-dessus.

Si vous n'avez pas encore utilisé votre compte depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué, vous aurez besoin de ce nouveau code telepac. Celui-ci vous a été communiqué soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne, soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part.

Si vous souhaitez créer un compte, ou si vous avez égaré votre mot de passe, cliquez sur "Créer un compte ou mot de passe perdu". Précisez votre nouveau code telepac lorsqu'il vous est demandé.

En cas de difficulté, contactez la DDT(M)/DAAF de votre département.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2020

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations 2020 des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), de l'aide aux bovins laitiers (ABL), des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) sont ouvertes. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2020 inclus sans pénalité de retard.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) est ouverte. La demande peut être déposée sur telepac jusqu'au 15 juin 2020 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OVINES ET DE L'AIDE CAPRINE 2020

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations 2020 des demandes d'aides ovines (AO) et de l'aide caprine (AC) sont fermées depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande de prime aux petits ruminants (PPR) est fermée depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires" accessibles

Sur telepac, vous pouvez :

- Télédéclarer votre demande ABA, ABL, VSLM, ADMCA pour 2020
- Consulter votre demande AO, AC, PPR déposée sur telepac pour 2020
- Consulter votre télédéclaration PAC 2019
- Mettre à jour vos données d'exploitation et vos coordonnées bancaires
- Consulter le détail du paiement de vos aides
- Consulter vos surfaces admissibles
- Consulter vos surfaces non agricoles
- Consulter les données détaillées de votre élevage bovin
- Consulter et télécharger les courriers de la DDT(M)/DAAF

Page d'accueil

1^{er} CAS : Code TéléPAC connu

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).



liberté • égalité • fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

telepac

Bienvenue sur le site
des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2018 FORMULAIRES ET NOTICES 2019 FORMULAIRES ET NOTICES 2020

Utilisateur :

(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

[Connexion](#)

[Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2020

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations 2020 des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), de l'aide aux bovins laitiers (ABL), des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) sont ouvertes. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2020 inclus sans pénalité de retard.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) est ouverte. La demande peut être déposée sur telepac jusqu'au 15 juin 2020 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OVINES ET DE L'AIDE CAPRINE 2020

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations 2020 des demandes d'aides ovines (AO) et de l'aide caprine (AC) sont fermées depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande de prime aux petits ruminants (PPR) est fermée depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires" accessibles

Sur telepac, vous pouvez :

- Télédéclarer votre demande ABA, ABL, VSLM, ADMCA pour 2020
- Consulter votre demande AO, AC, PPR déposée sur telepac pour 2020
- Consulter votre télédéclaration PAC 2019
- Mettre à jour vos données d'exploitation et vos coordonnées bancaires
- Consulter le détail du paiement de vos aides
- Consulter vos surfaces admissibles
- Consulter vos surfaces non agricoles
- Consulter les données détaillées de votre élevage bovin
- Consulter et télécharger les courriers de la DDT(M)/DAAF

Cliquer

Important - Modalités d'accès

Si vous avez déjà un compte, identifiez-vous avec votre numéro Pacage et votre mot de passe dans l'écran ci-dessus.

Si vous n'avez pas encore utilisé votre compte depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué, vous aurez besoin de ce nouveau code telepac. Celui-ci vous a été communiqué soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne, soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part.

Si vous souhaitez créer un compte, ou si vous avez égaré votre mot de passe, cliquez sur "Créer un compte ou mot de passe perdu". Précisez votre nouveau code telepac lorsqu'il vous est demandé.

En cas de difficulté, contactez la DDT(M)/DAAF de votre département.



MENTIONS LÉGALES

CONSEILS

QUESTIONS /
RÉPONSES

CONDITIONNALITÉ

FORMULAIRES ET
NOTICES 2018

FORMULAIRES ET
NOTICES 2019

FORMULAIRES ET
NOTICES 2020

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

!! Pas le code postal

Code INSEE du siège de l'exploitation :

Ne pas compléter si
inexistant / Voir CFE CA

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

RIB tel que connu à la
DAAF

5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code telepac * :

cf. courrier
octobre 2019

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.

Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Cliquer ici

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en



telepac

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

[MENTIONS LÉGALES](#)[CONSEILS](#)[QUESTIONS / RÉPONSES](#)[CONDITIONNALITÉ](#)[FORMULAIRES ET NOTICES 2018](#)[FORMULAIRES ET NOTICES 2019](#)[FORMULAIRES ET NOTICES 2020](#)

N° PACAGE :
MONSIEUR ...

N° SIRET :

Création du mot de passe

Lors de vos prochaines connexions sur le site TelePAC, vous devrez vous authentifier en indiquant votre numéro Pacage (qui est votre identifiant) et votre mot de passe. C'est vous qui choisissez votre mot de passe. Précisez le ci-après.

Le mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{(|\@)};)\$£\$?!<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Numéro Pacage (identifiant de connexion) :

Mot de passe :

Confirmation de la saisie du mot de passe :

Attention - Conservez soigneusement votre mot de passe car il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.

Si vous le perdez, vous aurez toutefois la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à TelePAC.

[▶ Valider](#)


Suggestion : constituer un mot de passe incluant le code telePAC

Votre compte est confirmé. Vous pouvez accéder à TelePAC

[▶ Retour](#)

2ème CAS : Code TéléPAC non connu

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

 **telepac** Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2018 | FORMULAIRES ET NOTICES 2019 | FORMULAIRES ET NOTICES 2020

Utilisateur : (numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

Important - Modalités d'accès

Si vous avez déjà un compte, identifiez-vous avec votre numéro Pacage et votre mot de passe dans l'écran ci-dessus.

Si vous n'avez pas encore utilisé votre compte depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué, vous aurez besoin de ce nouveau code telepac. Celui-ci vous a été communiqué soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne, soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part.

Si vous souhaitez créer un compte, ou si vous avez égaré votre mot de passe, cliquez sur "Créer un compte ou mot de passe perdu". Précisez votre nouveau code telepac lorsqu'il vous est demandé.

En cas de difficulté, contactez la DDT(M)/DAAF de votre département.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2020

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations 2020 des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), de l'aide aux bovins laitiers (ABL), des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) sont ouvertes. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2020 inclus sans pénalité de retard.

- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) est ouverte. La demande peut être déposée sur telepac jusqu'au 15 juin 2020 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OVINES ET DE L'AIDE CAPRINE 2020

- Pour les agriculteurs de la métropole, les télédéclarations 2020 des demandes d'aides ovines (AO) et de l'aide caprine (AC) sont fermées depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande de prime aux petits ruminants (PPR) est fermée depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires" accessibles

Sur telepac, vous pouvez :

- Télédéclarer votre demande ABA, ABL, VSLM, ADMCA pour 2020
- Consulter votre demande AO, AC, PPR déposée sur telepac pour 2020
- Consulter votre télédéclaration PAC 2019
- Mettre à jour vos données d'exploitation et vos coordonnées bancaires
- Consulter le détail du paiement de vos aides
- Consulter vos surfaces admissibles
- Consulter vos surfaces non agricoles
- Consulter les données détaillées de votre élevage bovin
- Consulter et télécharger les courriers de la DDT(M)/DAAF

Cliquer



MENTIONS LÉGALES

CONSEILS

QUESTIONS /
RÉPONSES

CONDITIONNALITÉ

FORMULAIRES ET
NOTICES 2018

FORMULAIRES ET
NOTICES 2019

FORMULAIRES ET
NOTICES 2020

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code telepac * :

* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.

Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en

!! Pas le code postal

Ne pas compléter si
inexistant / Voir CFE
CA

RIB tel que connu à
la DAAF

Cliquer ici



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

▶ Déconnexion

telepac

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

- MENTIONS LÉGALES
- CONSEILS
- QUESTIONS / REPONSES
- CONDITIONNALITÉ
- FORMULAIRES ET NOTICES 2017
- FORMULAIRES ET NOTICES 2018
- FORMULAIRES ET NOTICES 2019

N° PACAGE :

Je souhaite demander un code :

Cliquer



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

▶ Déconnexion

telepac

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

- MENTIONS LÉGALES
- CONSEILS
- QUESTIONS / REPONSES
- CONDITIONNALITÉ
- FORMULAIRES ET NOTICES 2017
- FORMULAIRES ET NOTICES 2018
- FORMULAIRES ET NOTICES 2019

Votre demande de code a bien été enregistrée. Ce code sera transmis à l'adresse de l'exploitant dans un délai de 4 jours maximum.